

OBJET : FINANCES ET BUDGET – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : RECONDUCTION

N° 25-60

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que l'Association Initiative Bruche-Mossig-Piémont (I.B.M.P.) contribue au développement économique et social du Territoire Bruche-Mossig-Piémont et qu'elle accompagne notamment les créateurs et repreneurs d'entreprises dans la réalisation de leur projet :

- par des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties pour renforcer les fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises,
- par un accompagnement pour les nouveaux entrepreneurs notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise ;

VU sa délibération N° 19-16 du 28 mars 2019, décidant de participer au financement de la Plateforme Initiative Bruche-Mossig-Piémont, en :

- d'une part, abondant le fonds d'I.B.M.P. à hauteur de 27.000,00 € pour les projets de création, de reprise et de croissance d'entreprises domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes,
- d'autre part, en accompagnant (animation du parrainage, instructions des dossiers, suivi des entrepreneurs et du fonds...) les nouveaux entrepreneurs, à hauteur de 3.000,00 € par an ;

VU sa délibération N° 22-27 du 31 mars 2022, acceptant de reconduire cette convention pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT que ladite convention est désormais échue ;

VU le bilan des actions menées dans ce contexte ;

ESTIMANT opportun de reconduire la convention idoine pour une nouvelle durée de 3 ans, en portant l'accompagnement (animation du parrainage, instructions des dossiers, suivi des entrepreneurs et du fonds...) des nouveaux entrepreneurs de 3.000,00 € à 3.500,00 € par an ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 24 avril 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de reconduire, pour une durée de 3 ans, la convention de financement de la Plateforme d'Initiative Bruche-Mossig-Piémont entre la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et l'Association Initiative Bruche-Mossig-Piémont, en portant l'accompagnement (animation du parrainage, instructions des dossiers, suivi des entrepreneurs et du fonds...) des nouveaux entrepreneurs de 3.000,00 € à 3.500,00 € par an, les autres dispositions de la convention restant inchangées,

précise

que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices correspondants,

Acte à classer**DE-25-60**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T11-34-55.00 (MI264140724)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-60-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION INITIATIVE BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : RECONDUCTION

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25-60 FB CONVENTION AVEC
ASSOCIATION INITIATIVE BRUCHE
MOSSIG PIEMONT
RECONDUCTION.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 11:34

Date 29/09/25 à 11:34

Date 29/09/25 à 11:40

Par SEGUIN MurielPar SEGUIN Muriel